

Le ministre belge des Affaires étrangères interpellé sur le Burundi

@rib News, 06/05/2011
Chambre des Représentants de Belgique
Commission des Relations extérieures - Mercredi 04-05-2011
Question de M. Dirk Van der Maelen au vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Relations institutionnelles sur "une manifestation pacifique entravée au Burundi" (n° 4236)
Dirk Van der Maelen (sp.a) : Il y a peu, des services de sécurité burundais ont perturbé une marche pacifique par laquelle l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme souhaitait, deux ans exactement après l'assassinat de M. Ernest Manirumva, attirer l'attention sur cette affaire. Non contents de perturber cette marche, les services d'ordre ont également brutalisé plusieurs dirigeants du mouvement de protestation.

Le ministre est-il au courant de ce regrettable incident ? Quelle est sa réaction à cet égard ? A-t-il eu des contacts à ce sujet avec son homologue burundais ?
Steven Vanackere, ministre (en néerlandais) : Notre ambassade a informé de cet incident. La liberté d'expression et le droit de manifester pacifiquement doivent impérativement être respectés dans un État de droit démocratique. Les participants à cette manifestation souhaitaient dénoncer les lenteurs du procès contre les auteurs présumés de l'assassinat du militant des droits de l'homme M. Ernest Manirumva, ce qui constitue un acte de citoyenneté. Notre ambassade à Bujumbura a relayé notre déception face à cet incident auprès du ministre burundais de l'Intérieur et du conseiller du président. J'ai moi-même eu, avec le deuxième vice-président du Burundi, Gervais Rufyikiri, un entretien au cours duquel j'ai mis l'accent sur l'importance du respect des principes qui définissent un État de droit. Au cours de la visite que j'effectuerai au Burundi début juin, je ne manquerai pas de porter un message analogue.
Dirk Van der Maelen (sp.a) : En tant qu'observateurs électoraux, nous sommes arrivés à la conclusion l'an passé qu'au tant donné l'absence de partis d'opposition, seules de telles organisations peuvent faire barrage au non-respect éventuel des droits de l'homme. J'apprécie la position du ministre.